



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/51/833  
17 mars 1997

ORIGINAL : FRANÇAIS

---

Cinquante et unième session  
Point 40 de l'ordre du jour

LA SITUATION EN AMÉRIQUE CENTRALE : PROCESSUS D'ÉTABLISSEMENT  
D'UNE PAIX FERME ET DURABLE ET PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA  
STRUCTURATION D'UNE RÉGION DE PAIX, DE LIBERTÉ, DE DÉMOCRATIE  
ET DE DÉVELOPPEMENT

Lettre datée du 14 mars 1997, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent des Pays-Bas auprès de  
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration de la Présidence de l'Union européenne sur le processus électoral au Salvador, publiée le 11 mars 1997.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 40 de l'ordre du jour.

Le Représentant permanent des  
Pays-Bas auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

(Signé) N. H. BIEGMAN

ANNEXE

[Original : anglais et français]

Déclaration de la Présidence de l'Union européenne sur le processus  
électoral au Salvador, publiée le 11 mars 1997

L'attention de l'Union européenne a été attirée sur les derniers événements relatifs au processus électoral salvadorien, qui ont semé l'inquiétude.

L'Union européenne rappelle la nécessité de la transparence dans ces élections législatives et municipales, et souhaite que la Cour suprême électorale puisse assumer pleinement sa fonction d'arbitre impartial.

L'Union européenne exprime le souhait que l'ensemble de la campagne électorale ait lieu dans ce même esprit de respect mutuel. Elle rappelle qu'elle a offert une assistance financière et technique au Salvador pour mener à bien les réformes électorales nécessaires au pays, et encourage les forces politiques à oeuvrer pour la reconstruction rapide du Salvador et sa prospérité.

-----